

Comput ecclésiastique.

Lettre Dominicale (lettre de l'alphabet qui sert à marquer dans le calendrier les dimanches pendant tout le cours de l'année), F.

Nombre d'Or (période de 19 années solaires, à l'expiration desquelles les nouvelles lunes et les pleines lunes arrivent aux mêmes époques), 9.

Epacte ou Age de la Lune au 1er janvier, 28.

Cycle Solaire (période de 28 années, au bout desquelles l'année recommence par les mêmes jours), 22.

Indiction Romaine (période de 15 années en usage dans l'Eglise catholique, notamment dans les Bulles des Souverains Pontifes), 2.

Commencement des quatre Saisons.

Le Printemps commencera le 20 Mars, à 11 h. 4 m. du matin.

L'Eté commencera le 20 Juin, à 6 h. 59 m. du soir.

L'Automne commencera le 22 Septembre, à 9 h. 28 m. du soir.

L'Hiver commencera le 21 Décembre, à 3 h. 50 m. du soir.

Fêtes Mobiles.

| | | | |
|-------------------|------------|---------------------|--------------|
| Septuagésime..... | 2 Février. | Fête-Dieu..... | 5 Juin. |
| Les Cendres..... | 19 " | Premier Dimanche de | |
| Pâques..... | 6 Avril. | l'Avent..... | 30 Novembre. |
| Ascension..... | 15 Mai. | Dimanches après la | |
| Pentecôte..... | 25 " | Pentecôte..... | 26. |

Quatre-Temps.

| | |
|-------------------------------------|--------------------------------------|
| Du Printemps, les 26, 28 et 29 Fév. | De l'Automne, les 17, 19 et 20 Sept. |
| De l'Eté, les 28, 30 et 31 Mai. | De l'Hiver, les 17, 19 et 20 Déc. |

Jeûnes d'obligation.

1° Les Quatre-Temps, ou les premiers mercredis, vendredis et samedis après le 1^{er} dimanche du Carême,—après la fête de la Pentecôte,—après le 14 septembre,—après le 13 décembre, ou après le troisième dimanche de l'Avent.

2° Le Carême tout entier, excepté les dimanches.

3° Tous les mercredis et vendredis de l'Avent.

4° Les vigiles de Noël, de la Pentecôte, des apôtres S. Pierre et S. Paul, de l'Assomption et de la Trussaint.

Jours maigres ou d'abstinence.

1° Tous les Quatre-Temps de l'année.

2° Tous les vendredis de l'année, excepté celui où tomberait la fête de Noël.

3° Les jours de vigiles où l'on observe le jeûne.

4° Le mercredi des Cendres et les trois jours suivants.

Tous les mercredis, vendredis et samedis des cinq premières semaines de l'année.